

Condition des femmes

Le Québec ne doit pas reculer sur les droits des femmes

Chantal Locat

Comité de la condition des femmes de la CSQ

Nicole de Sève

Conseillère CSQ

Lors de l'assermentation du gouvernement Charest, le mouvement des femmes a reçu un choc : il n'y avait aucune ministre qui se voyait accorder le dossier de la condition des femmes. Il ne s'agissait pas d'un oubli car, loin de se rendre aux demandes du mouvement des femmes, le gouvernement acceptait seulement de rattacher administrativement le dossier de la condition des femmes au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Au fil des mois, il est devenu clair que l'avenir du dossier des femmes au sein de l'appareil gouvernemental était en jeu. L'avenir du Conseil du statut de la femme (CSF) et du Secrétariat à la condition féminine (SCF) était remis en question dans le cadre de la révision du rôle des organismes. Prenant modèle sur certains pays européens, la ministre Courchesne privilégiait la mise sur pied d'une nouvelle structure qui « viendrait mettre un terme à la défense exclusive des droits des femmes ».

Devant le tollé de protestations, la ministre a confié au Conseil un mandat à deux volets : définir un concept d'égalité le plus large possible applicable dans le contexte québécois et proposer des orientations et des axes d'intervention d'une politique gouvernementale. La ministre promettait alors de soumettre le tout à une consultation publique.

Le fruit de la réflexion du Conseil se retrouve dans un avis, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Le document retrace l'évolution de la question de l'égalité des femmes au Québec. Le portrait tracé ne nous permet pas de dire que la société québécoise a réussi à



NORMAND BLOUIN

éliminer la discrimination systémique à l'égard des femmes au Québec.

Au contraire, malgré l'égalité de fait, les facteurs sociaux, politiques, économiques et culturels d'exclusion jouent toujours. La violence faite aux femmes, la profusion des publicités sexistes, la difficile conciliation travail et famille, la faible participation des femmes au pouvoir, leur travail invisible non rémunéré, la précarité et la pauvreté féminines témoignent de manière dramatique de cette discrimination systémique.

Aussi est-on surpris de la proposition du CSF qui vise une stratégie gouvernementale repensée et élargie fondée sur trois approches distinctes : l'approche spécifique qui vise particulièrement les femmes, l'approche transversale qui interpelle l'ensemble des ministères et l'approche sociétale qui implique la participation des hommes en tant que sujets, acteurs et concepteurs de politiques et

d'actions. Non que ces approches ne soient pas intéressantes, mais elles nous sont présentées comme équivalentes, sans priorités, et n'amènent pas le gouvernement à considérer l'urgence de maintenir le CSF.

La Centrale et le Comité de la condition des femmes ont préparé un mémoire sur l'avis du CSF. Fort de la recommandation votée par le Réseau des femmes, le mémoire réitère la nécessité pour le Québec de maintenir les programmes spécifiques pour les femmes, le Conseil du statut de la femme, le Secrétariat à la condition féminine, leur mission distincte et spécifique et de créer un ministère de la Condition féminine. Ces organismes constituent des instruments de première importance pour le développement d'analyses féministes autonomes.

Des outils de prévention pour vos écoles

AVEC GUIDE D'ANIMATION PÉDAGOGIQUE.

ADOS

« Anticipation et langage »

Les Anges

PRIMAIRE

Visage à trois faces

POUR CONTRER LE « BULLYING »

Visitez le www.parminou.com

THÉÂTRE

PARMINOU

INFORMATION ► 819-758-0577 poste 0

Conseil des arts et des lettres Québec

Desjardins

Hydro Québec

CO-OP

Cascades

Victoriaville

Pour certaines créations

Conseil des Arts du Canada

Canada Council for the Arts